

Remboursement auto-école impossible

Par Celtiks92, le 24/11/2010 à 11:57

Bonjour,

Je me suis inscrit dans une auto-école il y a un an et demi. Pour des raisons logistiques, je ne peux plus assurer les cours et mon contrat d'un an étant terminé, je ne peux plus me faire rembourser.

Cependant, mon dossier n'a jamais été complet, je ne leur ai jamais envoyé mon attestation de recensement pour pouvoir m'inscrire dans les centres d'examen ce qui ne les a pas empêché d'encaisser mes chèques.

Ils ne veulent pas me rembourser.

Est-ce un argument valable que de jouer la dessus pour faire pression sur eux et pouvoir négocier?

Merci d'avance de votre aide et de votre attention.

Damien.

Par mimi493, le 24/11/2010 à 13:35

Vous ne pouvez vous prévaloir de votre propre faute. Ce document n'est pas indispensable pour suivre les cours

Par Celtiks92 , le 24/11/2010 à 16:20
Ouais hein?
Dommage! :)
Merci!
Damien